

**Ministère des Affaires Sociales**  
**Caisse Nationale de Sécurité Sociale**



**AVIS DE CONSULTATION N°DCBEA/DE/ 27/2018**  
**ACQUISITION DES BLOCS NOTE CALENDRIERS DE POCHE**  
**BLOCS EPHEMERIDE CLES USB ET SACS**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se propose de lancer une consultation pour l'acquisition des blocs note, calendriers de poche, blocs éphéméride, clés USB et sacs pour l'année 2019.

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le dossier de la consultation auprès de la direction des équipements sise au 20 Bis Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère (3<sup>ème</sup> étage, Bureau N°304 et ce à compter de la parution du présent communiqué tous les jours ouvrable et moyennant le paiement de la somme non remboursable de vingt dinars (**20d,000**) en espèces.

**Modalités de participation :**

Les offres doivent être adressées sous peine de nullité, par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapid poste ou par dépôt direct au bureau d'ordre central contre récépissé au nom de monsieur le président directeur général de la CNSS, portant la mention « **Ne pas ouvrir – Consultation N°DCBEA/DE/27/2018 pour l'acquisition des blocs note, calendriers de poche, blocs éphéméride, clés USB et sacs** »

à l'adresse suivante : Caisse Nationale de Sécurité Sociale ,49 av Taieb Mhiri – 1002 Tunis Belvédère.

La date limite de réception des offres est fixée au **Lundi 12 Novembre 2018** (le cachet du bureau d'ordre Central de la Caisse faisant foi ).

L'enveloppe extérieure doit contenir :

- \* les pièces administratives prévues à l'article 2 alinéa 1 du cahier des charges.
- \* Un cautionnement provisoire valable pendant 60 jours à partir du jour suivant la date limite de la remise des offres d'un montant fixé pour chaque article comme suit :

N°	DESIGNATION	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE
1	BLOCS NOTE	750 Dinars
2	CALENDRIERS DE POCHE	20 Dinars
3	BLOCS EPHEMERIDE	90 Dinars
4	CLES USB	30 Dinars
5	SACS AVEC CORDON	15 Dinars

Deux enveloppes constituées de :

- enveloppe A portant la mention offre technique : elle doit contenir les pièces prévues à l'article 2 alinéa 2 du cahier des charges.
- enveloppe B portant la mention offre financière : elle doit contenir les pièces prévues à l'article 2 alinéa 3 du cahier des charges.

\* Toutes les offres parvenues après la date limite de réception des offres, le cachet du bureau d'ordre central de la CNSS faisant foi, seront considérées comme nulles et non avenues.

\* Toute offre ne comportant pas la caution provisoire sera considérée comme nulle et non avenue.

**Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leur soumission, seront liés par leurs offres pour une période de 60 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la remise des offres.**